

## Compte rendu

**COFIL de suivi des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »  
et « Causse de Gaussou et sites proches »**



# Compte-rendu

Le COFIL de suivi des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches » s'est réuni le 22/03/2018 à Bruniquel de 10h à 12h15.

## Ordre du jour

- Rappel de l'historique de l'animation des deux sites ;
- Bilan de l'animation 2016/2018 ;
- Programme d'animation pour 2018/2019.

## Liste des participants

Prénom NOM	Structure	Mail
Céline BONNEL	DDT82	<a href="mailto:celine.bonnel@tarn-et-garonne.gouv.fr">celine.bonnel@tarn-et-garonne.gouv.fr</a>
Julien MAILLES	DDT82	<a href="mailto:julien.mailles@tarn-et-garonne.gouv.fr">julien.mailles@tarn-et-garonne.gouv.fr</a>
Gilles LEBLANC	DDT82	<a href="mailto:gilles.leblanc@tarn-et-garonne.gouv.fr">gilles.leblanc@tarn-et-garonne.gouv.fr</a>
Philippe MALATERRE	ONCFS – SD82	-
Gérard Thiercelin	CDT PETR	<a href="mailto:cddmidiquercy@orange.fr">cddmidiquercy@orange.fr</a>
Céline PERTUZ	CRPF82	<a href="mailto:celine.bautista@crpf.fr">celine.bautista@crpf.fr</a>
Paul DOUMERC	Mairie de Penne	<a href="mailto:paul.doumerc@wanadoo.fr">paul.doumerc@wanadoo.fr</a>
Damier REYNAUD	Fédération canoë-kayak 82	<a href="mailto:damien.cdck82@orange.fr">damien.cdck82@orange.fr</a>
Laurent VERGNES	Syndicat Mixte Rivière Cérou Vère	<a href="mailto:laurent.vergnes@cerouvere.fr">laurent.vergnes@cerouvere.fr</a>
Jean-Luc SOULIE	AFB81	<a href="mailto:jean-luc.soulie@afbiodiversite.fr">jean-luc.soulie@afbiodiversite.fr</a>
Pierre MASSEREY	Office du Tourisme Quercy Vert Aveyron	-
Pauline BOURDIER	OPIE MP	<a href="mailto:paulinebourdier@hotmail.fr">paulinebourdier@hotmail.fr</a>
Laurent PELOZUELO	OPIE MP	<a href="mailto:laurent.pelozuelo@univ-tlse.fr">laurent.pelozuelo@univ-tlse.fr</a>
Pascal POLISSET	OPIE MP	<a href="mailto:pascal.polisset@gmail.com">pascal.polisset@gmail.com</a>
Sylviane FURMANIK	DDT81	<a href="mailto:sylviane.furmanik@tarn.gouv.fr">sylviane.furmanik@tarn.gouv.fr</a>
Leslie CAMPOURCY	LPO Aveyron	<a href="mailto:leslie.campourcy@lpo.fr">leslie.campourcy@lpo.fr</a>
Michel REGAMBERT	CDC QVA	-
David BENAC	AFP Roc d'Anglars	-
Liliane PESSOTTO	SSNTG82	<a href="mailto:liliane.pessotto@orange.fr">liliane.pessotto@orange.fr</a>
Didier PACAUD	France Nature Environnement Midi-Pyrénées	-
François LEGER	Agence MTD A	<a href="mailto:francois.leger@mtda.fr">francois.leger@mtda.fr</a>

Excusés : CR Occitanie, CD 82, DREAL occitanie, Prefecture 81, Mairie de Cazals, CAUE 81 et 82, CEN MP et Fédération des AAPP 81.



## Restitution des échanges

**Mme BONNEL** de la DDT82 ouvre la réunion en se présentant et en introduisant le contexte du COPIL. Il s'agit donc du COPIL de suivi des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches ». La maîtrise d'ouvrage est désormais assurée par la Direction Départementale des Territoires du Tarn-et-Garonne qui fait suite au PETR du Pays-Midi Quercy. Suite au dernier COPIL du mois d'avril 2016, **Mme BONNEL** précise qu'un appel d'offre pour l'animation de ces deux sites a été lancé, et que le marché a été attribué à l'Agence MTD, représentée par **M. LEGER**, l'animateur.

Un tour de table est ensuite entamé afin de présenter chacun des participants à ce COPIL.

**M. LEGER** démarre alors sa présentation par l'ordre du jour qui comprend :

- Présentation des deux sites Natura 2000 ;
- Bilan de l'animation depuis le dernier COPIL (5 avril 2016) ;
- Programme d'animation pour 2018/2019 ;
- Echanges divers.

**M. LEGER** rappelle le fonctionnement du réseau Natura 2000 et ses objectifs, et présente succinctement les deux sites Natura 2000 dont il assure l'animation. Sont ainsi évoquées les caractéristiques de ces derniers ainsi que les espèces et les habitats d'intérêt communautaire qui les composent.

**M. LEBLANC** de la DDT82 intervient au sujet de la modification du périmètre de la Zone Spéciale de Conservation « Causse de Gaussou et sites proches ». Il rappelle la procédure initiée lors de l'élaboration du DOCOB, qui a abouti en juillet 2016 à une extension du périmètre de 41 hectares.

**M. PELOZUELO** de l'OPIE MP souligne le caractère remarquable de la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) sur les deux sites Natura 2000.

**M. LEGER** aborde l'articulation qui existe entre les différents sites Natura 2000 sur ce territoire et notamment la Zone Spéciale de Conservation « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » ainsi que la Zone de Protection Spéciale « Forêt de Grésigne et environs ». Des actions communes et une coordination entre les différents animateurs se met en place.

**Mme CAMPOURCY**, animatrice du site « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou », précise que l'entité Aveyron de ce site se limite au lit de la rivière et présente ses principales caractéristiques.

**Mme FURMANIK**, de la DDT81 qui assure la maîtrise d'ouvrage du site « Forêt de Grésigne et environs » présente également les spécificités de ce site.

**M. LEGER** rappelle que pour la Zone de Protection Spéciale incluant en totalité le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère », le volet agricole est assuré par la Chambre d'Agriculture du Tarn.

**M. LEGER** enchaîne ensuite sur le bilan de l'animation menée de fin 2016 à aujourd'hui. La première partie est consacrée à la contractualisation. Il indique l'absence de contrat hors domaine agricole



conclu sur cette période, qui s'explique par une réticence des propriétaires à s'engager sur la période d'un contrat, ou bien par la volonté de ces derniers de réaliser des actions sans contrepartie financière. Deux diagnostics sont néanmoins en cours de réalisation, en partenariat avec l'équipe animatrice du site « Forêt de Grésigne et environs » afin d'assurer une cohérence dans les actions proposées.

**M. LEGER** évoque ensuite plusieurs visites de sites chez des propriétaires, n'ayant pas abouti à des contrats, mais ayant donné lieu à des préconisations pour les propriétaires.

**M. LEBLANC** invite **M. BENAC**, président de l'Association Foncière Pastorale du Roc d'Anglars, à présenter le contrat conclu en 2007 pour une durée de 5 années. **M. BENAC** souligne que 150 hectares sont concernés avec la mise en place de clôtures et d'une activité pastorale par deux éleveurs locaux.

**M. LEGER** poursuit en évoquant les actions non contractuelles réalisées, et notamment la conception d'un plan de communication en début de mission, la création d'une page Facebook et les différentes actions sur le terrain.

La nécessité d'un meilleur relais par les acteurs locaux est évoquée par **M. MASSEREY** et soulignée par les participants. **M. LEGER** se chargera de renvoyer le lien aux différents acteurs du territoire pour une meilleure diffusion de l'information et des actualités des sites.

**M. LEBLANC**, questionne **M. REYNAUD** de la fédération canoë-kayak 82 quant à la sensibilisation de leurs usagers aux questions environnementales. Ce dernier confirme qu'il s'agit d'un des axes principaux de la communication qu'ils appliquent.

Parmi les actions menées, une visite de terrain a été organisée par **M. LEGER**, en compagnie notamment du Syndicat mixte rivière Cérou-Vère et de l'OPIE afin d'avoir une meilleure prise en compte des odonates dans le cadre des travaux menés par le syndicat.

**M. VERGNES** du Syndicat, indique que le syndicat intervenait uniquement en amont de Larroque mais qu'il pourrait prochainement intervenir jusqu'à Bruniquel puisque le Plan Pluriannuel de Gestion a été validé l'année dernière.

Pour **M. PELOZUELO**, les syndicats de rivières évoluent aujourd'hui vers une meilleure considération des problématiques environnementales, ce dont il faut se féliciter.

**M. LEGER** indique qu'une formation à la détermination des exuvies par l'OPIE MP pour les techniciens rivières, est prévue sur le prochain programme d'actions, afin de favoriser la remontée d'information lors de la conduite des travaux.

**M. LEGER** présente alors les projets sur lesquels ont été formulés des avis et leurs contenus. Cela concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque à Saint-Antonin-Noble-Val ainsi que la création d'un pôle d'activités verticales sur la même commune. **M. LEBLANC** apporte des compléments notamment au sujet des mesures permettant de réduire les impacts lors de la conduite des travaux. Il est également souligné l'excellente communication entre l'animateur LPO de la « Forêt de Grésigne et environs » (**M. MAUREL**) et les grimpeurs.

**M. FURMANIK** rappelle l'existence de la charte des bonnes pratiques.

**M. LEGER** évoque alors le projet de création d'un sentier d'interprétation au niveau du Causse de Gaussou, et précise qu'il est nécessaire d'identifier une personne ou une structure afin de piloter ce projet pour que ce dernier voit le jour. **M. FURMANIK** propose le Conseil Départemental. **M. LEGER** indique qu'une réunion sera organisée prochainement afin de redonner une impulsion à ce projet.



**M. PELOZUELO** attire l'attention sur la nécessité d'avoir un aménagement le plus léger possible. **M. LEGER** lui confirme que le but est de penser à l'aménagement le plus discret possible afin de ne pas dénaturer le site.

**M. BENAC** évoque le sentier existant créé par la commune de Saint-Antonin-Noble-Val et qui pourrait servir d'exemple pour ce projet.

**Mme PESSOTTO**, de la Société de Sciences Naturelles de Tarn et Garonne, indique que des sorties annuelles sont d'ores et déjà organisées sur le Causse de Gaussou.

Par la suite, **M. LEGER** présente le programme d'actions pour l'année à venir, avec une large part consacrée à des inventaires naturalistes, nécessaires afin de mettre à jour les données des DOCOB, qui datent de leur élaboration. Les autres actions sont présentées de façon succinct (poursuite de la contractualisation, actions de sensibilisation et de communication ...).

Le premier volet naturaliste est consacré aux odonates avec des inventaires menés conjointement avec l'OPIE MP (**Mme BOURDIER**).

**M. PELOZUELO**, présente l'OPIE, son histoire et ses activités, ainsi que les odonates à enjeu présents ou potentiellement présents sur le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère ». **M. PELOZUELO** et **M. LEGER** présentent alors conjointement les protocoles qui seront mis en place dans le cadre des inventaires prévues sur la Vère et ses affluents.

**M. LEGER** poursuit avec la présentation des autres inventaires prévus. Il s'agit tout d'abord d'inventaires chiroptérologiques menés par le CEN Midi-Pyrénées sur différentes cavités des « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère ».

L'agence MTDA, par l'intermédiaire de **M. LEGER** et de son collègue botaniste, réalisera des inventaires relatifs au Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et de ses habitats sur le site « Causse de Gaussou et sites proches ».

**M. BONNEL** propose que, dans la mesure du possible, une animation soit réalisée dans le cadre de ces inventaires afin de faire participer les habitants et ainsi de les sensibiliser. Une organisation en ce sens est donc à prévoir par l'agence MTDA.

**M. POLISSET**, de l'OPIE MP, en profite pour informer et convier les membres du COPIL à une animation sur la base de Vère-Grésigne le 9 juin prochain.

La séance est alors levée à 12h15 environ.

La présidente du COPIL

Pour le préfet

Céline BONNEL